

Transcription vidéo point de contact LGBTQI+

Agressions homophobes.

Quand faut-il porter plainte en cas d'homophobie ?

La Ville de Bruxelles et la zone de Police Bruxelles-Capitale-Ixelles accordent beaucoup d'importance au suivi des plaintes en cas d'agression homo-, lesbo-, transphobes.

Sur le site de la police, victimes ou témoins peuvent signaler ces faits grâce à un point de contact.

Ce point de contact permet de demander des informations en rapport avec les faits.

Pour mieux faire connaître ce bouton, des pansements arc-en-ciel seront bientôt distribués dans la capitale.

Retrouvez ce point de contact LGBT sur polbru.be, et en cas d'urgence, formez le 112 ou utilisez l'app 112.